



Benoît Collombat  
David Servenay

GUERRES  
SECRÈTES  
AU RWANDA

« AU NOM  
DE LA  
FRANCE »

20 ANS APRÈS LE GÉNOCIDE  
CE QUE LES FRANÇAIS DOIVENT SAVOIR

LA DÉCOUVERTE

Benoît Collombat et David Servenay - GUERRES SECRÈTES AU RWANDA

## « AU NOM DE LA FRANCE »

Que faisaient au Rwanda ces militaires français, avant et pendant le dernier génocide du xx<sup>e</sup> siècle ? Ont-ils joué un rôle, et lequel, dans l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, cette « ténébreuse affaire » qui a déclenché le début des massacres le 6 avril 1994 ? Quelles opérations militaires clandestines ont été conduites au Rwanda ? Dans quel but ? Des armes ont-elles été vendues et livrées au gouvernement du génocide ? Auprès de qui ces soldats, dont le plus célèbre d'entre eux, Paul Barril, prenaient-ils leurs ordres à Paris ? Et que savaient les hauts responsables politiques et administratifs français de ce qui se préparait ?

Pour répondre à ces questions toujours brûlantes, Benoît Collombat et David Servenay ont retrouvé des archives inédites et rencontré les témoins : politiques, militaires, « barbouzes », etc., dont certains, vingt ans après les faits, ont souhaité témoigner pour l'Histoire.

Dans ce livre d'enquête, ils démontent les entreprises d'intoxication politico-médiatiques qui ont voulu exonérer la responsabilité de notre pays, et racontent l'engrenage qui a conduit la France à mener une diplomatie secrète aux confins de l'Afrique. Pour finir par compromettre son armée dans une guerre qui s'est accompagnée d'un génocide : le massacre planifié de près d'un million de Tutsi et Hutu modérés par le régime extrémiste de Kigali, durant l'été 1994.

Benoît Collombat est grand reporter à France Inter. Il a publié de nombreuses enquêtes sur l'affaire Boulin, ou le « système Flosse » en Polynésie.

David Servenay est journaliste indépendant, passé par RFI, Rue89 et OWNI. Il est l'auteur avec Gabriel Périès, d'*Une guerre noire. Enquête sur les origines du génocide rwandais* (La Découverte, 2007). Il est cofondateur et conseiller éditorial de *La Revue dessinée*.

Tous deux ont codirigé *L'Histoire secrète du patronat* (La Découverte, 2009) et sont les auteurs de *La Fédé. Comment les socialistes ont perdu le Nord* (Seuil, 2012)



La Découverte

www.editionsladecouverte.fr  
9 bis, rue Abel-Hovelacque  
75013 Paris



19,50 € ISBN 978-2-7071-8243-2

03-2014

## Des armes pour les génocidaires

**A**éroport de Kigali, 9 avril 1994, 3 h 45 du matin. Un Transall C-160 français atterrit pour évacuer des civils, dans le cadre de l'opération Amaryllis (du 10 au 14 avril 1994). Mais, derrière cette évacuation, se cache une mission beaucoup moins officielle. Selon le colonel belge Luc Marchal, responsable des casques bleus à Kigali, l'appareil contenait des munitions pour les FAR.

« Manifestement, il y avait une coordination entre les Français et les Rwandais », témoigne, à l'époque, le colonel Marchal, dans les colonnes du *Monde* après s'être également exprimé sur la BBC. « Les véhicules qui obstruaient la piste ont été retirés en pleine nuit. Je n'étais pas personnellement à l'aéroport, mais j'y avais des observateurs de quinze nationalités différentes. [...] Certains furent formels : des caisses de munitions — probablement cinq tonnes — ont été déchargées d'un avion et transportées par des véhicules de l'armée rwandaise [dans le] camp de Kanombe, qui servait d'appui à la Garde présidentielle <sup>1</sup>. »

Dès que ses accusations sont rendues publiques, le gouvernement français les dément. Un porte-parole du ministère des Affaires étrangères explique que ces appareils « transportaient uniquement des personnels militaires français et leur matériel pour l'opération d'évacuation <sup>2</sup> ». Même dénégation du côté de l'armée. Devant la Mission d'information

1 Jean DELA GUÉRIVÈRE, « Un officier belge maintient ses déclarations sur l'attitude de la France lors du génocide rwandais », *Le Monde*, 23 août 1995.

2 « La France en accusation », *Le Monde*, 22 août 1995.

parlementaire, le colonel Henri Poncet qui dirigeait l'opération Amaryllis assure que, ce jour-là, ses unités « n'ont pas déchargé de munitions <sup>3</sup> ».

Sur cette question ultrasensible des livraisons d'armes, les députés sont restés d'une très grande prudence, même si le président de la Mission, Paul Quilès, a déclaré au cours des débats que « faire la lumière » sur ce sujet « figurait parmi [les] objectifs essentiels » des parlementaires. « La violation de l'embargo et les exportations illégales d'armements, qui auraient été connues des autorités françaises et qu'elles auraient laissé se produire n'ont pas été démontrées », concluent les membres de la Mission dans leur rapport final.

Fin de la discussion.

Pourtant, de nombreux éléments indiquent que la France a participé, directement ou indirectement, ou à tout le moins fermé les yeux, sur un trafic d'armes et des livraisons de munitions. Une activité qui s'est poursuivie bien après le début du génocide. Le tout en violation totale de l'embargo sur les armes au Rwanda voté par les Nations unies, le 17 mai 1994 <sup>4</sup>, soit un mois après le début des massacres.

François Mitterrand, le laisse entendre devant le ministre de la Coopération (de novembre 1994 à mai 1995), Bernard Debré, qui l'interroge sur le sujet. « Vous croyez que le monde s'est réveillé le 7 avril, au matin, en se disant : "Aujourd'hui, le génocide commence ?" », lâche le chef de l'État à son ministre. « Cette notion de génocide ne s'est imposée que plusieurs semaines après le 6 avril 1994 », ajoute Mitterrand, laissant ainsi entendre que le soutien militaire aux FAR ne se serait pas arrêté du jour au lendemain <sup>5</sup>. Bernard Debré interprète « cette réponse, d'une grande ambiguïté, comme la possible affirmation que des aides en munitions avaient été poursuivies après le 6 avril 1994, explique l'ancien ministre de la Coopération aux députés, et qu'il était d'autant plus disposé à le croire, qu'à l'époque, la communauté internationale accusait la France d'avoir continué à livrer des armes aux FAR <sup>6</sup> ».

3 Audition du colonel Henri Poncet devant la Mission d'information parlementaire, le 10 juin 1998.

4 Résolution 918.

5 Audition de Bernard Debré devant la Mission d'information parlementaire, le 2 juin 1998.

6 *Ibid.*

## Un génocide avec des machettes... et des armes à feu

Ces accusations n'ont pas surgi par hasard. Depuis 1990, la France n'a jamais cessé d'alimenter le Rwanda en matériel militaire, armement et munitions, face au FPR soutenu par l'Ouganda. Avec la guerre, les effectifs de l'armée rwandaise passent de 5 000 hommes (en 1989) à 50 000 (en 1993).

La palette de l'assistance militaire française est très large. Elle va « depuis des automitrailleuses légères jusqu'à des hélicoptères Gazelle ou des avions Noratlas et Guerrier, en passant par des pièces d'artillerie de campagne. Au pire des affrontements entre le FPR et l'armée du président Habyarimana, il est arrivé que des soldats servent eux-mêmes ces canons », précise, à l'époque, le spécialiste militaire du journal *Le Monde*, Jacques Isnard<sup>7</sup>.

« La France a été au premier rang de la coopération militaire avec le Rwanda », confirme l'ancien ministre de la Défense rwandais (d'avril 1992 à juillet 1993), James Gasana, devant les députés. Si les FAR n'étaient, selon lui, pas équipés d'armes légères françaises<sup>8</sup>, il explique que « la France a été le plus grand fournisseur [du Rwanda] pour l'équipement plus lourd d'artillerie », mais aussi « certains équipements spécialisés, comme le matériel de transmission »<sup>9</sup>. Un type de matériel qui peut jouer un rôle décisif dans le bras de fer qui oppose les belligérants.

À l'époque, des fusils d'assaut Kalachnikov venus de Russie ou de Roumanie circulent en grande quantité dans cette région d'Afrique centrale. Au Rwanda, l'Égypte et l'Afrique du Sud (par le biais de la société d'État Armscor — Armaments Corporation of South Africa — au mépris de la résolution 588 des Nations unies appelant au boycott des armes depuis l'Afrique du Sud de l'Apartheid) font partie des principaux fournisseurs d'armes (notamment des armes légères, des armes automatiques, des obus de mortier ou des munitions) du régime Habyarimana... avec la France<sup>10</sup>.

7 Jacques ISNARD, « Une aide militaire intense et souvent clandestine », *Le Monde*, 23 juin 1994.

8 « Les FAR disposaient de kalachnikovs, de R4 sud-africaines [et] d'armes belges », déclare James Gasana devant les députés.

9 Audition de James Gasana devant la Mission d'information parlementaire, le 10 juin 1998.

10 HUMAN RIGHTS WATCH, « Arming Rwanda. The arms trade and Human Rights abuses in The Rwandan War », janvier 1994.

Quelle importance représente cette aide militaire française ? Plus de vingt ans après le génocide, ce point reste toujours délicat à déterminer avec exactitude.

Selon la Mission d'information parlementaire, le montant officiel des exportations légales d'armement de la France au Rwanda, entre 1990 et 1994 se chiffre à 137 millions de francs (plus de 20 millions d'euros). « Il ne s'agit que du sommet de l'iceberg, estime le journaliste Patrick de Saint-Exupéry : les relations entre Paris et Kigali sont un tiers émergées, deux tiers immergées <sup>11</sup>. » Une « immersion » facilitée par la complaisance des institutions bancaires. Ainsi, en mars 1992, le Crédit Lyonnais aurait accordé une garantie bancaire de 6 millions de dollars pour une livraison d'armes de l'Égypte au Rwanda <sup>12</sup>. « Le matériel vendu comprenait fusils automatiques, mortiers, artillerie de longue portée, lance-roquettes, munitions, mines terrestres et explosifs », explique l'ONG Human Rights Watch, qui révèle l'opération <sup>13</sup>. À l'époque, le Crédit Lyonnais était encore une banque nationalisée : « De fait, le crédit accordé pour l'achat représentait une aide militaire secrète de la France au Rwanda », conclut l'enquêteur de l'ONG <sup>14</sup>.

À partir de 1992, les dépenses militaires explosent en raison de l'intensification des combats contre le FPR. Dans le même temps, la situation sociale du pays ne cesse de se détériorer. Tout en étant sous la pression des bailleurs de fonds internationaux et de la Banque mondiale parfaitement informée de cette situation explosive, le Rwanda s'installe dans une économie de guerre.

11 Patrick DE SAINT-EXUPÉRY, *L'Inavouable*, op. cit.

12 Dans une lettre adressée à la Mission d'information parlementaire, le 5 juin 1998, l'ancien président du Crédit Lyonnais, Jean Peyrelevalde, dément une telle couverture bancaire : « Les recherches auxquelles nous nous sommes livrés font apparaître que l'ambassade d'Égypte auprès du Royaume-Uni disposait d'un compte à notre agence de Londres, de même que les Forces Armées Égyptiennes auprès de notre agence du Caire, écrit-il. Mais, ni dans une agence ni dans l'autre, il n'a été identifié aucune application par voie de garantie ou de crédit documentaire dans l'exécution du contrat sur lequel vous m'interrogez. » Mais, devant la même Mission, l'ancien ministre rwandais de la Défense, James Gasana, confirme, lui, l'opération, expliquant que « si dans les opérations d'achat effectuées en Égypte, le Crédit Lyonnais avait été impliqué dans les transactions, ce fut un choix d'un fournisseur égyptien qui voulait couvrir ses risques par une banque agréée par les deux parties et la Banque nationale du Rwanda ».

13 HUMAN RIGHTS WATCH, « Qui a armé le Rwanda ? », Les dossiers du GRIP, Institut européen de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, 1994.

14 Article de Franck Smyth dans le journal *The Nation*, cité par *Courrier International*, « La France soutient militairement Kigali », 10 mai 1994.

« Nous avons décodé pour plus de 83 millions de dollars d'achats d'armes, de munitions, d'équipements militaires, d'articles de pyrotechnie, d'explosifs » de 1990 à 1994, témoigne l'ancien directeur d'Oxfam-Belgique et sénateur belge, Pierre Galland, qui a épluché les comptes de la Banque nationale du Rwanda (BNR) pour le compte du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)<sup>15</sup>. « Ainsi, ajoute-t-il, à partir de 1992, on voit apparaître comme par hasard le plus grand nombre d'achats de tout ce qui va servir pour le génocide, c'est-à-dire les achats particuliers des machettes, des tournevis, pioches, pics, haches, serpes, faux, faucilles, bêches ; tout le matériel qu'on a retrouvé comme les instruments du génocide<sup>16</sup>. »

Ces achats de machettes, auprès notamment de la Chine, ne sont pas inconnus des autorités françaises, comme le confirme devant les députés l'ancien chef de la Mission de coopération au Rwanda, Michel Cuingnet : « J'ai remis un document qui concerne le budget de 1993, dit-il. On y apprend qu'il y avait du trafic d'armes et des achats d'armes. Il y avait notamment des achats extraordinaires faits à la Chine pour acheter des machettes<sup>17</sup>. »

Mais le génocide n'a pas été uniquement perpétré par des machettes<sup>18</sup> : « Pendant la période du génocide, ce sont les armes à feu qui ont le plus travaillé », assure l'ancien espion du régime Habyarimana, Richard Mugenzi. [...] Les miliciens qui sont partis pour Bisesero avaient tous des armes à feu. D'ailleurs, à Gisenyi, dès le début du génocide, les miliciens étaient presque tous dotés d'armes à feu, des kalachnikovs et des [fusils

15 Témoignage de Pierre Galland devant la Commission d'enquête citoyenne, le 24 mars 2004, in Laure CORET et François-Xavier VERSCHAVE (sous la dir.), *L'horreur qui nous prend au visage*, op. cit.

16 *Ibid.*

17 Transcription par Médecins sans frontières de l'audition de Michel Cuingnet devant la Mission d'information parlementaire, le 28 avril 1998. La transcription du passage de cette audition par la Mission est la suivante : « La mission de coopération, grâce à la lecture des documents budgétaires rwandais, avait connaissance des crédits officiels consacrés par le Rwanda à des achats d'armes, de même qu'elle a pu savoir par diverses informations qu'existaient des achats massifs de machettes à la Chine. »

18 Selon les statistiques de l'administration rwandaise, la machette (*panga*) a été utilisée sur 37 % des victimes, puis la massue (16 %) et l'arme à feu (15 %). Les autres victimes ont été battues à mort, brûlées, affamées, pendues ou ont subi d'autres exactions. « Dénombrement des victimes du génocide, rapport final version révisée », ministère de l'Administration locale, du Développement communautaire et des Affaires sociales, Kigali, avril 2004.

d'assaut belge] R4. Quelques-uns avaient des massues et des machettes<sup>19</sup>. »

« S'il est certain que la plupart des assaillants tuèrent les Tutsi à coups de machette, de marteau et de gourdin, entre autres, [...] les soldats et les miliciens tuèrent des milliers de civils au moyen d'armes à feu et de grenades », explique l'africaniste de Human Rights Watch, Alison Des Forges. « Ils se servirent également de ces armes pour terroriser des dizaines de milliers d'autres personnes et les immobiliser face à des assaillants qui les tuaient par d'autres moyens. Des douilles jonchent le sol des sites et les trous dans les murs et les plafonds prouvent que les grenades furent utilisées. Des témoins originaires de différentes régions s'accordent à dire que les attaques débutèrent par l'utilisation d'armes à feu, et même, dans certains cas, d'armes lourdes<sup>20</sup>. »

Dès le début du génocide, l'armée rwandaise alimente les miliciens en armes. « Nous nous demandions comment les milices étaient approvisionnées en armes et munitions », témoigne le responsable de MSF présent à l'époque au Rwanda. Jean-Hervé Bradol. « Un colonel des FAR, qui était lui-même opposé à l'extermination, nous a expliqué qu'un camion de l'armée livrait chaque jour, dans l'après-midi, des armes sur les barrières<sup>21</sup>. »

### Des cessions gratuites de munitions

Sur le papier, tout est clair. Pour exporter officiellement du matériel de guerre, une entreprise française doit d'abord obtenir l'agrément de la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériel de guerre (CIEEMG), qui se réunit chaque mois. Puis, chaque opération doit être validée par une autorisation d'exportation des matériels de guerre (AEMG) délivrée par Secrétariat général de la Défense nationale (SGDN), dépendant du Premier ministre. Cette autorisation, assortie d'un numéro de douane, est valable un an.

Il existe néanmoins une seconde voie, beaucoup moins contraignante, car échappant au système des AEMG, celle des cessions directes.

19 Jean-François DUPAQUIER, *L'Agenda du génocide. Le témoignage de Richard Mugenzi, ex-espion rwandais*, Karthala, Paris, 2010.

20 HUMAN RIGHTS WATCH, FIDH, *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*, Karthala, Paris, 1999.

21 Audition de Jean-Hervé Bradol devant la Mission d'information parlementaire, le 2 juin 1998.



Autrement dit : l'armée française prélève du matériel sur ses stocks au profit d'un autre pays. Des armes d'occasion pour ne pas entrer en concurrence avec les entreprises du secteur. L'opération peut être supportée financièrement par le budget de la coopération qui achète le matériel au ministère de la Défense (une cession dite « onéreuse ») ou cédé gratuitement par la Défense au ministère de la Coopération (une cession dite « gratuite »). Les cessions à titre gratuit doivent être autorisées par le ministère de la Défense, ce qui n'est pas le cas des cessions à titre onéreux. Dans les deux cas, le pays qui reçoit les armes ne débourse pas un centime.

C'est ce qui s'est passé au Rwanda, pour un montant officiel de 42 millions de francs au total, selon les députés<sup>22</sup>. « Les cessions directes onéreuses ont porté essentiellement sur l'achat de munitions — cartouches de 90 mm à obus explosif, obus explosif de mortiers de 120 mm —, de matériels et vêtements — tentes, parkas, parachutes — et de pièces de rechange pour hélicoptères Alouette, écrivent les députés. Les cessions directes à titre gratuit ont concerné, outre des matériels similaires à ceux décrits ci-dessus, des radars Rasura, des mitrailleuses, des canons de 105 mm, c'est-à-dire des matériels plus importants et plus coûteux. »

Officiellement, aucune cession directe n'a eu lieu en 1994. Mais il est impossible de savoir si tous les documents ont été déclassifiés... « 31 cessions directes d'armes et munitions au Rwanda ont été réalisées sans respect des procédures », constatent, eux-mêmes, les députés.

La plus importante de ces cessions se situe en 1993 : l'« affrètement de deux Boeing 747 » pour un montant de 4 896 390 francs. Une cession onéreuse, donc sans autorisation particulière de la Défense. Que contenait la cargaison de ces deux avions ? Ont-ils acheminé des armes ? La Mission d'information ne le dit pas.

### Comment court-circuiter l'exportation légale d'armement

Toutefois, la plus grande partie des ventes d'armes officielles a transité par la fameuse CIEEMG. D'après les calculs de la Mission d'information, elle aurait délivré 62 agréments au Rwanda, de 1990 à 1994. Avec, à l'arrivée, 84 autorisations d'exportation de matériels de guerre effectivement accordées. Comment expliquer un tel décalage entre le feu vert de la Commission et le nombre total d'autorisations ? « Parfois, un seul

<sup>22</sup> 18 millions de cessions directes onéreuses et 24 millions de cessions directes gratuites, selon les députés.

agrément peut donner lieu à plusieurs autorisations d'exportation », nous explique un ancien membre de la CIEEMG, en exigeant l'anonymat le plus total<sup>23</sup>.

Les autorisations d'exportation concernent principalement des radars, des postes de tir Milan, des lance-roquettes 68 mm, des mortiers de 120 mm ou des mitrailleuses 12,7 mm. Des matériels qui « ont été effectivement livrés au Rwanda », conclut la Mission d'information parlementaire. Devant les députés, l'ancien Premier ministre Édouard Balladur tient à minimiser les livraisons d'armes effectuées sous sa responsabilité, entre mars 1993 et avril 1994 : « des livraisons extrêmement limitées », dit-il, et validées par les autorités compétentes. « Il s'agissait, entre autres, de 7 pistolets ou revolvers, de 160 parachutes et de pièces de rechange pour véhicules militaires ainsi que de 1 000 projectiles pour mortier de 60 mm, conformément à une décision d'autorisation ministérielle datant de 1991 », assure Édouard Balladur, en précisant « qu'il ne disposait d'aucune information sur les exportations d'armes au Rwanda de 1990 à 1993 »<sup>24</sup>.

Ces exportations « officielles » se sont-elles effectuées dans la plus grande transparence ? On peut en douter.

Nous avons soumis la liste détaillée des différents matériels de guerre ayant reçu l'agrément de la CIEEMG à l'un des membres qui ont siégé dans cette fameuse commission jusqu'au milieu des années 1990. Sa réaction laisse perplexe : « J'ai vu passer 15 000 à 20 000 fiches d'exportation, mais je ne me souviens pas d'avoir vu passer un matériel aussi important pour le Rwanda », nous explique ce fin connaisseur du monde de l'armement. « Un tel flux aussi régulier, cela m'étonne vraiment. Je suis sûr de ne pas avoir vu passer de mortier de 120 mm<sup>25</sup> ! », s'exclame notamment notre interlocuteur en feuilletant devant nous les documents officiels rendus publics par la Mission d'information parlementaire.

La CIEEMG aurait-elle pu être contournée par des « procédures d'urgence » ou à caractère « exceptionnel » ? Certaines autorisations d'exportation de matériels ont-elles été validées *a posteriori* ? Notre homme se perd en conjectures. Mais il connaît le dessous des cartes : « Si un État, comme la France, veut exporter discrètement du matériel de guerre vers un pays, en court-circuitant les procédures normales, il n'a que l'embaras du choix, nous explique-t-il. Cet État peut d'abord céder du matériel sur les dotations de ses propres troupes. Il peut ensuite exporter

23 Entretien avec les auteurs, le 14 janvier 2013.

24 Audition d'Édouard Balladur devant la Mission d'information parlementaire, le 21 avril 1998.

25 *Ibid.*

officiellement vers un pays A et vendre, en fait, à un pays B. Il suffit pour le pays A de tricher sur ce qu'on appelle la "clause d'utilisateur final", et que l'armement soit transporté ailleurs<sup>26</sup>. Enfin, pour des transactions discrètes, on peut aussi passer par un trafiquant yougoslave ou ukrainien, voire certaines officines. Il suffit de ne pas se faire prendre et de passer par des sociétés écrans situées, par exemple à l'île de Man ou au Panama. Ces différentes options ne s'excluent évidemment pas les unes les autres. On peut monter toute sorte de circuits, comme dans l'affaire Luchaire, pendant la guerre Iran-Irak<sup>27</sup>. En théorie, cela a très bien pu se produire au Rwanda. »

« La CIEMMG est une commission avant tout politique », ajoute un autre connaisseur de ses rouages : Georges Starckman, le marchand d'armes préféré des « services » français. Malgré ses 85 ans, l'homme est toujours très « consulté ». « Rien n'est plus simple que de contourner un embargo, poursuit-il, dans un grand sourire. Il suffit de tricher sur le destinataire final. Tout ce qu'on vous demande, c'est : "Donnez-moi un papier acceptable !" »<sup>28</sup>. »

Le Rwanda n'a pas échappé à la règle.

Officiellement, aucune autorisation d'exportation d'armes ne doit plus être accordée à partir des accords d'Arusha, en août 1993<sup>29</sup>. Pourtant, sur le terrain, les armes continuent d'arriver. Cette assistance militaire permet également aux « ultras » du régime Habyarimana de préparer le pire.

Un mois avant le début du génocide, des armes françaises continuent d'être livrées, selon un télégramme des services de renseignement belges, daté du 15 mars 1994<sup>30</sup>.

26 Le certificat d'utilisation finale (*end-user*) est un document dans lequel l'acheteur garantit qu'il sera le seul à utiliser les armes importées et qu'il ne les transférera pas vers un pays tiers.

27 Entre 1982 et 1986, la société Luchaire a livré 500 000 obus à l'Iran, avec le feu vert de l'État, contournant ainsi l'embargo officiel sur les armes à destination du régime des mollahs. Le pouvoir choisit d'étouffer l'affaire. Le garde des Sceaux de l'époque, Pierre Arpaillange, envoie une note écrite au procureur de Paris, conduisant le juge d'instruction chargé du dossier à rendre une ordonnance de non-lieu, le 16 juin 1989. Voir Thierry LÉVÊQUE, « L'affaire Luchaire : le secret iranien de François Mitterrand », *Crimes et châtiments* n° 4, novembre 2012.

28 Entretien avec les auteurs, le 16 janvier 2014.

29 L'article 2 de l'accord de cessez-le-feu entre le régime Habyarimana et le FPR, entériné à Arusha, le 4 août 1993, prévoit « la suspension des approvisionnements en munitions et en tout autre matériel de guerre sur le terrain ».

30 « Dans un télégramme du 15 mars 1994, les services de renseignement belges rendent compte de "livraisons d'armes en provenance de France" et rappellent qu'a "déjà été interceptée, le 21 janvier 1994 à l'aéroport de Kigali, une livraison

En plein génocide, le gouvernement intérimaire rwandais tente encore de se renforcer militairement auprès de son protecteur français, qui ne peut désormais plus afficher son soutien au grand jour.

### ■ « Rétablir un certain équilibre »... par les armes ?

Dans une note du 4 mai 1994, soit un mois après le début du génocide, adressée au chef de l'État, le général Quesnot s'inquiète du fait que les FAR semblent à court de munitions : « Tous ces efforts [pour un cessez-le-feu] resteront vains si le FPR remporte une victoire militaire sur le terrain et veut imposer la loi minoritaire du clan tutsi, ce qui aurait, par ailleurs, des répercussions sérieuses au Burundi, écrit le chef d'état-major particulier de l'Élysée. Or les forces gouvernementales rwandaises sont à court de munitions et d'équipements militaires<sup>31</sup>. »

Deux jours plus tard, le 6 mai 1994, le général Quesnot écrit une note au président Mitterrand dans laquelle il laisse entendre que la France conserve dans sa manche certains moyens pour aider les FAR : « Nous disposons des moyens et des relais d'une stratégie indirecte qui pourrait rétablir un certain équilibre », écrit le général Quesnot. Que faut-il entendre exactement par « stratégie indirecte » ? S'agit-il de livraisons d'armes officielles ? De faire appel à certaines « officines » ? Ou encore à des pays tiers pour acheminer les renforts nécessaires ? Difficile de le savoir. Seule certitude : les ponts ne sont pas coupés entre le gouvernement génocidaire et l'état-major français.

Ainsi, le 9 mai 1994, le lieutenant-colonel Ephrem Rwabalinda, adjoint au chef d'état-major des FAR, est reçu pendant deux heures à Paris par le général Jean-Pierre Huchon, l'adjoint de Quesnot à l'état-major particulier de François Mitterrand. Rwabalinda est là en service commandé pour faire face aux « besoins urgents » du gouvernement intérimaire qu'il résume ainsi :

- « — Munitions pour la Bie [Batterie] 105 mm (2 000 coups au moins).
- « — Compléter les munitions pour les armes individuelles au besoin en passant indirectement par les pays voisins amis du Rwanda.
- « — Habillement.
- « — Matériel de transmissions. »

de munitions déclassées parmi lesquelles des mortiers de l'armée belge en provenance de France." » Patrick DE SAINT-EXUPÉRY, *L'Inavouable*, op. cit.

31 Archives de l'Élysée.

Si l'on en croit le compte rendu détaillé que Rwabalinda fait de sa rencontre avec le général Huchon, ce dernier estime qu'« il faut sans tarder fournir toutes les preuves prouvant la légitimité de la guerre que mène le Rwanda et pouvoir reprendre la coopération bilatérale ». « Entre-temps, la mission militaire de coopération prépare les actions de secours à mener [en] notre faveur », note encore le militaire rwandais.

Mais si l'état-major français soutient toujours le gouvernement rwandais, il ne peut plus l'afficher publiquement, se désole le lieutenant-colonel Rwabalinda : « Le général Huchon m'a clairement fait comprendre que les militaires ont les mains et les pieds liés pour faire une intervention quelconque en notre faveur à cause de l'opinion des médias que seul le FPR semble piloter, poursuit le militaire rwandais. Si rien n'est fait pour retourner l'image du pays à l'extérieur, les responsables militaires et politiques du Rwanda seront tenus responsables des massacres commis au Rwanda. Il est revenu sur ce point plusieurs fois. Le gouvernement français, a-t-il conclu, n'acceptera pas d'être accusé de soutenir les gens que l'opinion internationale condamne et qui ne se défendent pas. Le combat des médias constitue une urgence. Il conditionne d'autres opérations ultérieures<sup>32</sup>. »

Si le thème du « front médiatique » est à nouveau évoqué comme une priorité du conflit en cours, de quelles « opérations ultérieures » s'agit-il ? Le lieutenant-colonel Rwabalinda ne le dit pas. En tout cas, l'état-major français paraît soucieux de lui montrer qu'il n'est pas en train de le « lâcher », puisqu'un « contact téléphonique protégé » doit être bientôt « établi », précise l'adjoint au chef d'état-major des FAR dans son rapport.

Il ajoute qu'un « téléphone sécurisé permettant au général Bizimungu [Augustin Bizimungu, ancien chef d'état-major de l'armée rwandaise condamné à trente ans de prison, en mai 2011, par le TPIR pour son implication dans le génocide] et au général Huchon de converser sans être écoutés [...] a été acheminé sur Kigali<sup>33</sup> ».

32 Rapport de mission du lieutenant-colonel Ephrem Rwabalinda au ministère de la Défense nationale de l'armée rwandaise, 16 mai 1994.

33 Dans une lettre adressée à la Mission d'information parlementaire, le 20 novembre 1998, l'attaché militaire auprès de l'ambassade du Rwanda à Paris, Sébastien Ntahobari, confirme qu'un téléphone satellite (qui devait être ensuite crypté) a bien été remis à Rwabalinda par le général Huchon afin que le général Bizimungu « puisse transmettre à Paris des renseignements protégés pour la sécurité des militaires français de l'opération Turquoise qui était en préparation ». Dans un courrier du 10 décembre 1998 adressé au ministère de La Défense, le général Huchon confirme la fourniture d'« un téléphone protégé » mais uniquement « pour essayer de limiter les conséquences des écoutes des éléments extrémistes qui tenaient les centraux téléphoniques au Rwanda ». Il ajoute qu'il n'a

Précisons que ce type de matériel a déjà été fourni au régime de Kigali par le passé. « Outre les matériels conventionnels classiques, la France a également livré au Rwanda *via* la société Thomson-CSF de nombreux équipements de cryptophonie avec accessoires et maintenance<sup>34</sup>, plusieurs centaines d'émetteurs-récepteurs, dont certains portatifs, ainsi que quatre postes téléphoniques numériques de haute sécurité TRCC7700 exportés le 4 mai 1992, d'après les statistiques douanières », constatent les députés.

Faute d'« intervention directe », il faut donc privilégier la « stratégie indirecte » vantée par le général Quesnot auprès du président Mitterrand. Autrement dit : trouver des voies plus discrètes pour tenter de rétablir l'équilibre militaire avec le FPR... malgré le génocide.

Fin avril-début mai, le lieutenant-colonel Cyprien Kayumba, qui s'occupe des achats d'armes au ministère rwandais de la Défense, se rend à deux reprises à Paris. Il séjourne longuement à l'ambassade du Rwanda<sup>35</sup>. Kayumba fait la navette entre Goma, Nairobi, Kinshasa et la France pour négocier des livraisons d'armes clandestines auprès de la société MIL-TEC Corporation, comme il l'explique lui-même dans un courrier dans lequel il justifie son action auprès du gouvernement génocidaire réfugié au Zaïre : « Ce que j'ai fait, c'est la programmation des livraisons avec le seul fournisseur qui a pu nous livrer 6 chargements d'avion soit 240 tonnes de munitions à savoir MIL-TEC Corporation et je ne sais pas s'il y a quelqu'un d'autre qui a pu réaliser plus de recettes que moi parmi d'autres équipes qui ont été envoyées ailleurs pour la même mission d'approvisionnement<sup>36</sup>. » « D'autres équipes » sont donc à l'œuvre, à l'époque, pour « approvisionner » les génocidaires en armes...

Les fournisseurs comme MIL-TEC Corporation ne manquent pas. Cette entreprise britannique joue un grand rôle dans la fourniture de munitions aux FAR. La plupart du temps, le matériel est expédié par MIL-TEC Corporation vers le Zaïre, depuis les pays de l'Est ou Israël. Par exemple, le 17 avril 1994, « un avion loué par la société Jet Lease de

---

« jamais eu de liaisons téléphoniques protégées avec une quelconque autorité militaire rwandaise », tout en jugeant « regrettable de ne pas avoir disposé d'une telle liaison car elle aurait certainement permis, sur ordre, de renforcer les messages de modération émis par les autorités françaises ».

34 Par exemple, 50 appareils de « cryptophonie tactique » ont reçu une autorisation d'exportation de la CIEEMG, le 20 janvier 1994.

35 Un séjour de 27 jours, fin avril, puis de 24 jours.

36 Lettre du colonel-colonel Cyprien Kayumba au ministre de la Défense de Bukavu datée du 26 décembre 1994, dont l'objet est « Suspicion de détournement de fonds publics » in Annexes de la Mission d'information parlementaire.

Panama a quitté Israël avec une cargaison de 560 000 balles de calibre 5,56 mm, 195 800 balles traçantes de calibre 5,56 et 104 800 balles de 12,7 mm »<sup>37</sup>. Montant total : 753 000 dollars. Le 13 juillet, « 750 000 balles de 7,65 mm, 2 053 obus de mortier et des lance-roquettes RPG7 » sont également livrés aux milices hutues depuis l'Albanie<sup>38</sup>.

Opacité oblige, comme toutes les sociétés utilisées dans ce type de trafic, MIL-TEC Corporation est enregistrée dans un paradis fiscal : l'île de Man.

Cette « course à l'armement » des génocidaires est parfaitement connue des militaires. Selon Patrick de Saint-Exupéry et Alison Des Forges, tout au long de cette période, le général Huchon reçoit régulièrement le colonel Kayumba, dans les bureaux de la coopération militaire française<sup>39</sup>. À la même époque, Kayumba est notamment en relation avec la SOFREMAS (Société française d'exportation de matériel et de système d'armement), une entreprise contrôlée par l'État français.

Tous ces déplacements le ramènent à Goma car, durant le génocide, c'est au Zaïre que l'essentiel du trafic d'armes va transiter...

### ■ Goma, plaque tournante du trafic d'armes

Paris, 19 mai 1994. Le spécialiste de la Corne de l'Afrique, Gérard Prunier, rencontre Philippe Jehanne, relais des services secrets français au sein du ministère de la Coopération, où il est officiellement « chargé de mission pour les affaires de défense ». Ancien membre de la DGSE, proche du ministre Michel Roussin, il semble informé de l'action de Paul Barril sur le terrain. Philippe Jehanne lâche à l'universitaire une phrase qui résume parfaitement l'ambiguïté de la position française sur le réarmement des FAR : « Nous livrons des munitions au FAR en passant par Goma. Mais, bien sûr, nous le démentirons si vous me citez dans la presse<sup>40</sup>. »

Trois jours plus tard, face à l'avancée des troupes du FPR, le président rwandais par intérim, Théodore Sindikubwabo, appelle le président Mitterrand au secours : « Le Peuple Rwandais Vous exprime ses sentiments de

37 Jacques DUPLOUICH, « L'énigme Mil-Tec Corporation », *Le Figaro*, 22 novembre 1996.

38 *Ibid.*

39 Patrick DE SAINT-EXUPÉRY, « France-Rwanda : des silences d'État », *Le Figaro*, 14 janvier 1998. HUMAN RIGHTS WATCH, FIDH, *Aucun témoin ne doit survivre*, *op. cit.*

40 Gérard PRUNIER, *Rwanda : le génocide*, Dagorno, Paris, 1999.

gratitude pour le soutien moral, diplomatique et matériel que vous lui avez assuré depuis 1990 jusqu'à ce jour », écrit-il. « En son nom, je fais encore une fois appel à Votre généreuse compréhension et à celle du Peuple Français en vous priant de nous fournir encore une fois Votre appui tant matériel que diplomatique. Sans votre aide urgente, nos agresseurs risquent de réaliser leurs plans et qui Vous sont connus »<sup>41</sup>.

Le 25 mai, un représentant de l'ambassade du Rwanda au Caire envoie un message au ministère de la Défense, à Kigali, dans lequel il annonce la livraison d'une importante cargaison d'armes et de munitions (comprenant notamment 40 000 grenades défensives et 3 millions de balles d'un calibre utilisable par des kalachnikovs). Montant total de la transaction : 765 000 dollars. Dans ce document révélé par *L'Humanité*, il est question d'un intermédiaire chargé de l'opération « à condition qu'on ait les certificats de destination finale faits à Kinshasa-Zaïre (par *via* ambassades), précise le deuxième secrétaire de l'ambassade du Rwanda au Caire, et que les fonds nécessaires soient disponibles avant livraison ». Le propos est donc clair : il s'agit bien de contourner l'embargo sur les armes en fournissant un document officiel à destination du Zaïre.

La « BBL », vraisemblablement la Banque belgo-luxembourgeoise, est citée comme étant l'établissement bancaire qui va transférer les fonds. Quant à l'intermédiaire, « je l'ai déjà contacté pour être prêt dès que votre messenger [parvient] à Paris », précise le rédacteur du courrier<sup>42</sup>. Il faut donc comprendre qu'un relais parisien est activé dans cette opération, toujours en lien avec le Zaïre.

Située à l'est du Zaïre (l'actuelle République démocratique du Congo) juste à la frontière rwandaise, Goma constitue la base arrière des génocidaires alimentés discrètement en armes, comme le constatent plusieurs journalistes, à l'époque. Par exemple, début juin 1994, l'envoyé spécial de *Libération*, Stephen Smith, décrit les rotations d'« un Boeing 707 à l'immatriculation soigneusement effacée » qui s'est « posé, trois fois de jour et deux fois de nuit », avec à chaque fois dans sa cargaison « 18 tonnes d'armes et de munitions, "d'origine serbe" selon les uns, dans des caisses estampillées "Bulgarie", selon d'autres. Au moins une fois, des témoins affirment avoir identifié des pilotes sud-africains. Malgré le foisonnement des détails et de versions contradictoires, toutes les sources sur place — y compris des

41 Lettre du « Dr Théodore Sindikubwabo, président de la République rwandaise à son excellence Monsieur François Mitterrand, Président de la République française », le 22 mai 1994. Archives de l'Élysée.

42 Michel MULLER, « Trafic d'armes, *via* Paris, pour la dictature rwandaise », *L'Humanité*, 31 mai 1994.



expatriés français bien placés — expriment leur “certitude” que ces livraisons d’armes ont été payées par la France », conclut le reporter<sup>43</sup>.

Un contournement de l’embargo dont ne se cache même pas le gouvernement intérimaire rwandais. « Nous avons des voies souterraines », déclare d’un ton amusé, début juillet, le ministre rwandais des Travaux publics à l’envoyé spécial du *Journal du dimanche* à Goma, Franck Johannès. « Nous recevons des armes, c’est clair », confirme le Premier ministre du gouvernement intérimaire, Jean Kambanda. « Sans cela, nous n’aurions pas pu tenir. Je commence à comprendre comment on gagne une guerre. Le problème de l’embargo ne se pose plus de la même manière qu’il y a un mois<sup>44</sup>. »

« Quelques-unes des premières expéditions d’armes arrivées à Goma, après le 17 mai ont été fournies aux FAR par le gouvernement français », affirme également Human Rights Watch dans un rapport publié en mai 1995. L’ONG « a appris par le personnel de l’aéroport et par quelques hommes d’affaires locaux que cinq livraisons arrivées en mai et juin comprenaient de l’artillerie, des mitrailleuses, des fusils d’assaut et des munitions fournis par le gouvernement français. Ces armes ont traversé la frontière jusqu’au Rwanda, portées par les membres de l’armée zaïroise et livrées aux FAR à Gisenyi. Le consul français alors à Goma, Jean-Luc Urbano, a justifié les cinq livraisons en disant qu’elles honoraient les contrats de fourniture négociés avec le gouvernement rwandais avant l’imposition de l’embargo », conclut Human Rights Watch<sup>45</sup>.

« Le colonel Dominique Bon, attaché militaire à l’ambassade de France à Kinshasa, a plus ou moins reconnu que les livraisons d’armes aux FAR n’ont pas cessé et qu’elles passent par l’aéroport de Goma, écrit également *La Lettre du Continent*<sup>46</sup>. « Je n’ai pas assisté à ces livraisons d’armes, mais c’est ce qui se disait entre diplomates à l’ambassade de France », nous précise Dominique Bon<sup>47</sup>.

C’est aussi le constat fait par Human Rights Watch qui a enquêté dans les camps de réfugiés zaïrois : « Les autorités zaïroises, y compris des chefs militaires, ont joué un rôle crucial en fournissant des armes et en facilitant leur acheminement aux Forces armées rwandaises (FAR), avant, mais aussi

43 Stephen SMITH, « Les mystères de Goma, refuge zaïrois des tueurs rwandais », *Libération*, 4 au 5 juin 1994.

44 Franck JOHANNÈS, « Les Kalachnikov de l’étrange pasteur », *Le Journal du dimanche*, 3 juillet 1994.

45 HUMAN RIGHTS WATCH, « Rwanda-Zaïre : réarmement dans l’impunité », mai 1995.

46 *La lettre du Continent*, 16 juin 1994.

47 Entretien téléphonique avec les auteurs, le 19 décembre 2013.

après l'imposition de l'embargo sur les armes destinées au Rwanda, le 17 mai 1994, par la communauté internationale, constate l'ONG. Certaines autorités ont ouvertement encouragé le trafic d'armes par des marchands privés à travers le Zaïre, généralement contre quelques ristournes<sup>48</sup>. »

### ■ Une noria de trafiquants d'armes au secours de l'armée française

L'opération Turquoise (du 22 juin au 21 août 1994) n'empêche nullement ce trafic de prospérer. Ironie de l'Histoire, cette opération « militaro-humanitaire » censée mettre fin aux massacres et protéger les populations doit même beaucoup aux marchands de canons...

Pendant Turquoise, la France envoie près de 2 500 hommes sur place. Les militaires doivent organiser un pont aérien depuis la France, tout en mobilisant ses différentes bases à Bangui (Centrafrique), Djibouti ou Libreville (Gabon). Une énorme opération logistique que la France n'a pas les moyens de mener à bien avec ses Transall.

Dans un premier temps, Paris demande donc l'appui de gros porteurs auprès des États-Unis. Mais Washington, qui n'apprécie peut-être guère l'engagement de la France contre le FPR, refuse d'« assurer le transfert de troupes et de matériels au Zaïre », comme l'explique le conseiller Afrique Bruno Delaye au président Mitterrand, le 24 juin 1994<sup>49</sup>. À l'époque, un intermédiaire français nous explique avoir effectivement passé quelques heures à New York pour tenter de convaincre les Américains de lâcher quelques gros porteurs à la France. « Les Américains se contentaient de nous dire : "On va voir..." », se souvient cet intermédiaire, qui reprend son avion dans la foulée.

Il faut donc trouver une autre solution, au plus vite. L'état-major militaire contacte alors l'un de ses relais : Michel Victor-Thomas, le responsable d'une société d'affrètement d'avions baptisée Spairops (Special Air Operations International). L'homme raconte le détail de l'opération à Laurent Léger, dans son livre *Trafic d'armes* : « Le 21 juin, dit-il, j'ai reçu un coup de fil d'un commissionnaire de transport mandaté par l'état-major des armées. "On a des urgences sur Turquoise. Est-ce que tu peux passer nous voir ?" », me dit-on. J'y vais, et on me donne carte blanche. Après cela,

48 HUMAN RIGHTS WATCH, « Rwanda-Zaïre : réarmement dans l'impunité », *loc. cit.*

49 Note de Bruno Delaye à l'attention du président de la République, « Objet : Rwanda », le 24 juin 1994.

j'ai travaillé en ligne directe avec l'état-major pour toutes les questions logistiques<sup>50</sup>. »

« Le premier coup de fil que j'ai reçu, c'était à 4 heures du matin, se souvient parfaitement Michel Victor-Thomas, lorsque nous l'interrogeons sur le sujet. C'était le patron du BTMAS (le Bureau de transport aérien maritime et de surface), le colonel Reyrat, qui dépend du COIA, le Centre opérationnel interarmées. Il me dit : "Prends un café, je te rappelle dans dix minutes !" <sup>51</sup>. »

À la demande de l'armée française, Michel Victor-Thomas affrète donc des norias d'Antonov 124 et d'Iliouchine 67 <sup>52</sup> appartenant au sulfureux marchand d'armes Victor Bout <sup>53</sup>, que l'intermédiaire français connaît bien. « Quand on demande à Bout un avion en urgence, il répond : "OK, à quelle heure ?" et accepte de faire décoller ses appareils sans paiement d'avance, ce qui est rarissime dans le métier, raconte l'ami français du marchand d'armes au journaliste Laurent Léger. Il ne faut pas perdre de vue que l'armée française paie au mieux à échéance de 90 jours <sup>54</sup>... »

« Heureusement qu'il y avait un mec comme ça dans le circuit », nous explique Michel Victor-Thomas, qui revendique trente-cinq ans d'expérience africaine. « Je connais Victor Bout depuis longtemps. C'est un homme extraordinaire. Il fallait quelqu'un comme lui qui envoie les avions, sans paiement à l'avance. On a fait voler jusqu'à douze appareils en même temps. Étant donné l'étendue des opérations, un officier supérieur de l'armée de l'air a été positionné à Bangui pour faire l'interface entre moi et l'état-major <sup>55</sup>. »

Des gravillons ont même été acheminés par Antonov 124 pour réparer la piste de Goma. C'est la société ATN (Automatismes et techniques nouvelles) <sup>56</sup> dirigée par un autre marchand d'armes, Jean de Tonquedec <sup>57</sup> qui

50 Laurent LÉGER, *Trafic d'armes*, Flammarion, Paris, 2006.

51 Entretien téléphonique avec les auteurs, le 15 janvier 2014.

52 Il y a également eu au moins un affrètement d'un DC-10 de la compagnie AOM. Né le 13 janvier 1967 à Douchanbé, au Tadjikistan, de nationalité russe, Viktor Anatolievitch Bout a été surnommé le « Bill Gates des trafics » par un ministre britannique. Cet ancien officier de l'armée soviétique qui parle couramment cinq langues a vendu des armes sur tous les « points chauds » du globe, de l'Angola à l'Afghanistan, de la Colombie à la Sierra Leone. Bout est finalement arrêté à Bangkok, en mars 2008, par des agents américains de la lutte antidrogue (DEA).

54 Laurent LÉGER, *Trafic d'armes*, op. cit.

55 Entretien téléphonique avec les auteurs, le 15 janvier 2014.

56 Cette société a été rachetée par la SOFRESA.

57 Jean de TONQUEDEC, *Marchand d'armes*, Flammarion, Paris, 2003.

a été activée, à l'époque, pour acheminer tout le matériel destiné à remettre la piste d'atterrissage en état, comme nous le confirme le principal intéressé<sup>58</sup>.

L'épisode n'a jamais été révélé mais, à l'époque, une autre figure du monde de l'armement a également été contactée, en toute discrétion, par l'armée française : Georges Starckman.

Pantalon à carreaux gris, mocassins noirs, chemise rose sous un pull de laine blanc, l'homme nous reçoit dans son magnifique appartement du XVI<sup>e</sup> arrondissement de Paris, entre un gigantesque cactus « offert par une femme » et un énorme juke-box « offert par les Américains ». Iran, Irak, Côte-d'Ivoire, Libye, Algérie, Biafra... Starckman a vendu des armes à tout le monde<sup>59</sup> : « sauf aux communistes » ! Et encore : il a parfois été utilisé par les services secrets français auprès de certaines guérillas, pour qu'elles ne s'adressent pas à d'autres fournisseurs...

Lui aussi a reçu un coup de fil, au début de l'opération Turquoise. « C'était un samedi matin, se souvient Georges Starckman. J'ai reçu un fax d'un colonel chargé des transports qui ressemblait quasiment à un ordre : il fallait que les avions soient prêts à décoller pour Goma le lundi suivant au Bourget ! Je les ai mis en relation avec Christian de Jonquièrre, qui était spécialisé dans le fret aérien pour l'armée ainsi qu'avec un colonel russe. De Jonquièrre a affrété plusieurs Antonov. Il a même eu ensuite la Légion d'honneur<sup>60</sup>... » Finalement, ce sont les avions de Victor Bout qui ont principalement été mis à contribution.

La France pouvait-elle ignorer qu'elle utilisait, en bout de chaîne, les services d'un trafiquant d'armes ? « Je me suis toujours posé la question, nous répond son ancien collaborateur Michel Victor-Thomas. L'armée n'était pas forcément au courant, à l'époque. Et quand Victor Bout a été arrêté par les Américains, en 2008, je crois que la France a fermé les yeux sur tout ça, parce que ça les arrangeait<sup>61</sup>... »

« Les militaires s'en foutaient, nous explique un bon connaisseur du milieu de l'armement. Ce qu'ils voulaient, c'étaient intervenir rapidement. Vous connaissez l'expression : "À cheval donné, on ne regarde pas les dents"... » En tout cas, nul militaire français n'a jamais fait la moindre allusion officielle à cet épisode. Quant à Victor Bout, il confirme l'opération à la journaliste du *Monde* Nathalie Nougayrède qui l'interroge à Moscou... tout en jurant n'avoir « jamais transporté d'armes de guerre »

58 Entretien téléphonique avec les auteurs, le 21 janvier 2014.

59 Voir Georges STARCKMAN, *Noir Canon*, Ellébore, Paris, 2011.

60 Entretien avec les auteurs, le 16 janvier 2014.

61 *Ibid.*

pour la France. « [J'ai transporté] des soldats français quand ils devaient être déployés dans l'est du Zaïre, en 1994, lors de l'opération Turquoise, dit-il. Est-ce que ça compte pour du trafic d'armes <sup>62</sup> ? » Malgré ses dénégations, Human Rights Watch présente Victor Bout comme « fournisseur d'armes des extrémistes hutus dans l'est du Zaïre, qui ont fui le génocide de 1994 <sup>63</sup> ». « Cela m'étonnerait », nous répond, pour seul commentaire, son ancien collaborateur Michel Victor-Thomas <sup>64</sup>.

### Les génocidaires se réarment dans les camps

Le fait que le Zaïre se transforme en épiceutre du trafic d'armes pendant le génocide n'a rien d'étonnant. C'est là que se sont reconstitués les génocidaires, qui ont fui le Rwanda pendant l'opération Turquoise.

Dans un premier temps (pendant le mois de juin 1994), des centaines de milliers de Hutu ayant participé au génocide fuient vers la Tanzanie. « Les réfugiés hutus continuent d'écouter la station des Mille Collines, qui émet du côté gouvernemental », constate l'envoyée spéciale du *Monde*, Corine Lesnes. « Parfois, une image fugitive revient dans la poussière rouge du camp, l'impression de revoir quelques-uns des personnages vindicatifs que l'on croisait il y a peu dans l'ouest du Rwanda, du côté de Cyangugu, rassemblés en communes populaires sur les barrages routiers, avec leurs couteaux de cuisine et T-shirts à l'effigie du président Habyarimana <sup>65</sup>. »

Une situation qui met mal à l'aise certains humanitaires sur place, obligés de faire face à « un joli lot d'assassins », comme le dit la coordinatrice de MSF, Anne Vincent <sup>66</sup>. « Nous avons alors un gros conflit avec le HCR (Haut-commissariat aux réfugiés) qui confie la police des camps en Tanzanie aux auteurs du génocide ! », se souvient Jean-Hervé Bradol, encore sidéré par ce renversement de situation. « Les génocidaires détournent l'aide humanitaire. Ils prélèvent des taxes et établissent les listes pour la distribution de la nourriture. On peut croiser, par exemple, Jean-Baptiste Gatete, surnommé "super-tueur hutu", l'ancien bourgmestre de la

62 Afsané BASSIR POUR, Nathalie NOUGAYRÈDE, Jean-Philippe RÉMY, Jean-Pierre STROOBANTS, Stephen SMITH, « L'insaisissable Victor Bout », *Le Monde*, 26 mars 2002.

63 *Ibid.*

64 Entretien avec les auteurs, le 16 janvier 2014.

65 Corine LESNES, « Des Rwandais massacreurs et réfugiés », *Le Monde*, 11 juin 1994.

66 *Ibid.*

commune de Murambi. On est complètement écoeurés. Les miliciens finissent le génocide dans les camps<sup>67</sup>. »

Une réorganisation logistique qui se poursuit à partir du mois de juillet, à Goma, au Zaïre, où s'installe le gouvernement intérimaire en exil. L'une de ses premières décisions consiste à rouvrir... une Banque nationale du Rwanda. « Dès lors, toute une série de paiements ont été effectués sur son ordre par des banques internationales, en dépit de la décision du Conseil de sécurité qui avait décrété que ce gouvernement, génocidaire, n'était plus légitime », constate Pierre Galand qui a travaillé dans les archives rwandaises. « Je dispose d'une liste de paiements qui ont été effectués entre avril et septembre 1994, notamment par la Belgolaise et la BBL de Bruxelles, la BNP de Paris et la Deutsche Bank. Les ordres de paiement provenaient des ambassades de l'ancien régime. Des avions chargés d'armes sont donc arrivés à Goma jusqu'en février 1996<sup>68</sup>. »

Au total, plus de 17 millions de dollars ont été transférés par l'ancien régime vers de multiples destinations, entre avril et août 1994<sup>69</sup>. Un « trésor de guerre » des génocidaires qui va, bien sûr, servir à acheter des armes.

Par exemple, les 16 et 17 juin 1994, le colonel Théoneste Bagosora, considéré comme le cerveau du génocide, organise une double livraison d'armes, en provenance des Seychelles. Quatre-vingts tonnes d'armements débarquent ainsi à Goma grâce à un proche de l'ancien régime de l'Apartheid : Willem Petrus Ehlers, l'ancien secrétaire privé du président sud-africain P.W. Botha. L'intermédiaire sud-africain est, lui-même, en lien avec l'homme d'affaires français Jean-Yves Ollivier<sup>70</sup>, un proche du ministre de la Coopération, Michel Roussin. Quant à l'argent débloqué par la Banque nationale du Rwanda, il provient d'un compte tenu en France par la BNP (Banque nationale de Paris)<sup>71</sup>,

67 Entretien avec les auteurs, le 17 janvier 2014. Face à cette situation, MSF-France décide de quitter les camps de réfugiés rwandais au Zaïre et en Tanzanie, en novembre-décembre 1994.

68 Audition de Pierre Galand devant la commission d'enquête du Sénat belge, le 16 mai 1997.

69 Rapport de la commission d'enquête du Sénat belge. Interrogée sur cette transaction par *Le Figaro*, la BNP n'a pas répondu.

70 Ancien membre de l'OAS, partisan du rapprochement entre la France et l'Afrique du Sud pendant l'Apartheid, Jean-Yves Ollivier est un émissaire incontournable aux Comores, au Congo-Brazzaville ou en Angola.

71 Patrick DE SAINT-EXUPÉRY, *L'Inavouable*, *op. cit.*

## Deux entreprises françaises soupçonnées d'avoir contourné l'embargo

Le flux des armes ne tarit pas, alors que l'armée française est censée contrôler l'aéroport de Goma. « Pendant toute la durée de l'opération Turquoise, les FAR ont continué à recevoir des armes dans la zone contrôlée par les Français *via* l'aéroport de Goma », constate Human Rights Watch. « Les soldats zaïrois qui se trouvaient alors à Goma ont aidé à la livraison de ces armes à travers la frontière. Quelques-unes de ces armes provenaient de Kinshasa, la capitale zaïroise, probablement des stocks zaïrois, et d'autres arrivaient du dehors. Il est impossible que les autorités militaires françaises présentes dans la zone, qui patrouillaient régulièrement entre Goma et Gisenyi et qui entretenaient une présence continue à l'aéroport de Goma, il est impossible qu'elles n'aient pas remarqué l'entrée de ces armes dans la zone de sécurité. Encore une fois, les autorités françaises n'ont rien fait pour interdire ces approvisionnements et ne les ont même pas signalés à la Commission créée par la Résolution 918 du Conseil de sécurité des Nations unies<sup>72</sup>. »

De fait, aucune livraison d'armes illégale n'est saisie par l'armée française pendant l'opération Turquoise. « Les forces françaises présentes à l'aéroport civil de Goma, au Zaïre, n'avaient pas pour mandat de contrôler les arrivées d'avions privés qui auraient pu transporter des armes », rétorque l'ex-ministre de la Défense, François Léotard, devant les députés<sup>73</sup>.

Le 18 juillet 1994, alors que l'opération Turquoise est toujours en cours, une nouvelle livraison d'armes de la société MIL-TEC Corporation arrive à nouveau, à Goma, par l'intermédiaire du lieutenant-colonel Kayumba<sup>74</sup>. Ce contournement de l'embargo est confirmé par une investigation de la BBC<sup>75</sup>, puis par un rapport accablant des Nations unies, rendu public en novembre 1996.

La commission d'enquête de l'ONU (créée en septembre 1995) composée de quatre membres (un Égyptien, un Américain, un Pakistanais et un Suisse) est chargée de vérifier si des armes ont circulé illégalement

72 HUMAN RIGHTS WATCH, « Rwanda-Zaïre : réarmement dans l'impunité », *loc. cit.*

73 Audition de François Léotard devant la Mission d'information parlementaire, le 21 avril 1998.

74 Lettre du lieutenant-colonel Cyprien Kayumba au ministre de la Défense de Bukavu datée du 26 décembre 1994, dont l'objet est « Suspicion de détournement de fonds publics » in Annexes de la Mission d'information parlementaire.

75 Stephen BRADSHAW, « The bloody tricolour », Panorama, BBC, 1995.

pendant le génocide. Sa conclusion est sans ambiguïté : « Grâce à de vastes réseaux internationaux, d'importantes quantités d'armes ont afflué dans l'est du Zaïre, en provenance d'un grand nombre de pays européens et africains. Ces armes étaient destinées aux rebelles hutus rwandais installés depuis 1994 dans la région <sup>76</sup>. » Une vingtaine de pays sont montrés du doigt dont le Zaïre, le Kenya, la Bulgarie, la République tchèque, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Belgique, l'Espagne et la France. La commission d'enquête évoque notamment une rencontre « qui aurait récemment eu lieu à Mugunga, dans l'est du Zaïre, entre un individu décrit comme un ressortissant français et le général Augustin Bizimungu, chef d'état-major de l'ancienne armée rwandaise ». Des accusations démenties « catégoriquement » par Paris, qui affirme « qu'aucune personne accréditée par le gouvernement français [n'a] contacté en aucune circonstance les anciennes forces gouvernementales rwandaises <sup>77</sup> ».

Des documents découverts après la fuite des FAR des camps du Zaïre, fin 1996, sont également révélés par la chaîne britannique Chanel Four <sup>78</sup> et par le journaliste de France Info, Nicolas Poincaré. Ils mettent en cause deux entreprises françaises : la SOFREMAS (en lien avec le lieutenant-colonel Kayumba, début mai 1994) et la société Luhaire, reprise par GIAT.

Le 5 mai 1994, la SOFREMAS adresse une « confirmation de commande » de plus de huit millions de dollars d'armement au lieutenant-colonel Cyprien Kayumba. Il s'agit de la fourniture de munitions sud-africaines : 12 000 obus de 90 mm et de 20 000 obus de mortier de 60 mm. Valeur totale : 50 millions de francs. « Livraison immédiate par voie aérienne dès réception de l'acompte de 30 % sur notre compte bancaire et de l'EUC/ZAÏRE correspondant », peut-on lire à la fin de ce courrier <sup>79</sup>.

Autrement dit, un mois après le début du génocide, la SOFREMAS paraît prête à livrer des munitions au gouvernement intérimaire dès qu'elle aura reçu un acompte de 30 %, ainsi qu'un certificat de destination finale (EUC) permettant à l'acheteur officiel de garantir que ces armes sont réservées à son usage. En l'occurrence, le courrier de la SOFREMAS laisse entendre que le Zaïre devait jouer le rôle d'acheteur officiel.

76 Afsane BASSIR POUR, « L'ONU dénonce un trafic d'armes en faveur des extrémistes hutus », *Le Monde*, 22 novembre 1996.

77 *Ibid.*

78 Chanel Four, 18 novembre 1996.

79 Patrick DE SAINT-EXUPÉRY, « Un génocide sans importance... », *Le Figaro*, 12 janvier 1998.



Les entreprises en question ont démenti ces informations. « Cette commande sans valeur juridique, et formulée auprès de plusieurs sociétés françaises, n'était en fait qu'une intention d'achat, répond le directeur de la SOFREMAS. [...] Compte tenu de l'entrée en vigueur de l'embargo décrété par la résolution 918 des Nations unies le 17 mai 1994, notre offre est devenue automatiquement caduque et ce dossier classé sans suite<sup>80</sup>. »

Même déni de la part des autorités françaises. « Il y a eu un arrêt complet des livraisons et agréments dès avril 1994 », affirme le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Jacques Rummelhardt, en dédouanant la responsabilité des deux entreprises mises en cause<sup>81</sup>. « Je coupe les ailes de ce canard : par où pourrions-nous fournir des armes et par quel moyen ? s'insurge également, à l'époque, le ministre de la Coopération, Michel Roussin. Cela serait en totale contradiction avec la politique africaine du gouvernement<sup>82</sup>. »

En réalité, c'est l'Élysée qui, malgré la cohabitation, continue de piloter la politique africaine de la France.

Devant les députés, l'ancien Premier ministre, Édouard Balladur, explique avoir suspendu toute autorisation d'exportation de matériels de guerre, à partir du 8 avril 1994, soit « avant l'embargo décidé par les Nations unies<sup>83</sup> ». Son ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé, confirme que « le 8 avril 1994, le SGDN [Secrétariat général de la défense nationale] avait décidé la suspension de la validité de toute exportation d'armes et de matériels de guerre à destination du Rwanda et du Burundi<sup>84</sup> ».

Une position de principe qui, on l'a vu, n'a guère été difficile de contourner, par les différents circuits de trafics d'armes, même si cette option est écartée par la Mission d'information. « De façon générale, qu'il y ait eu du trafic d'armes incontrôlé, cela est plus que probable », estiment les députés. Mais c'est pour mieux dédouaner la France de toute collusion avec ce marché noir de l'armement : « En revanche, la violation de l'embargo et les exportations illégales d'armements qui auraient été connues des autorités françaises et qu'elles auraient laissé se produire

80 Patrick DE SAINT-EXUPÉRY, « France-Rwanda : le temps de l'hypocrisie », *Le Figaro*, 15 janvier 1998.

81 Bernard DURAND, « Rwanda : deux documents mettent la France en accusation », *L'Humanité*, 20 novembre 1996.

82 *Le Quotidien de Paris*, 28 mai 1994.

83 Audition d'Édouard Balladur devant la Mission d'information parlementaire, le 21 avril 1998.

84 Audition d'Alain Juppé devant la Mission d'information parlementaire, le 21 avril 1998.

n'ont pas été démontrées, conclut la Mission d'information parlementaire. On sait, au contraire, que les fournisseurs ayant "pignon sur rue" se sont, pour certains, posé des questions quant à la nécessité, avant même le prononcé de l'embargo par la France, de poursuivre certaines livraisons. Ainsi, la Mission a-t-elle eu connaissance du fait que la société Thomson-Brandt s'est interrogée sur le bien-fondé de la livraison de 2 000 obus supplémentaires au Rwanda, en février 1994. »

« Je ne peux pas vous garantir que, ayant arrêté les livraisons d'armes [...], il n'y a plus eu de livraisons par des canaux divers et variés, reconnaît tout de même Édouard Balladur lorsque nous l'interrogeons sur le sujet. J'ai arrêté les livraisons d'armes officielles, arrêtées par le gouvernement, mise en place par l'administration militaire. Je ne pourrais pas mettre ma tête sur le billot qu'il n'y a rien eu du tout, par tous les canaux de tous les trafiquants d'armes de la terre<sup>85</sup>. »

« Après avoir catégoriquement rejeté une demande d'aide militaire formulée dès la mi-avril, je ne vois pas le gouvernement Balladur envoyer des armes *via* Goma où, en plus, tout finit par se savoir », explique à l'époque l'attaché de Défense d'une ambassade française dans la région<sup>86</sup>. Tout en ajoutant : « Mais une aide en sous-main par des circuits parallèles, c'est toujours possible. Vous savez, des officines de trafic d'armes, à Paris, je pourrais vous en parler<sup>87</sup>... »

85 Entretien avec les auteurs, le 25 juin 2006.

86 Stephen SMITH, « Les mystères de Goma, refuge zaïrois des tueurs rwandais », *Libération*, 4 au 5 juin 1994.

87 D'ailleurs, à l'époque, le plus célèbre des mercenaires, Bob Denard, reconnaît qu'il est contacté, pour intervenir dans la région. « Les projecteurs de l'actualité sont braqués sur le Rwanda », écrit-il dans ses Mémoires. « Depuis la mort du président Habyarimana, les ministres rwandais font savoir qu'ils redoutent un véritable génocide. Les services français avec qui je suis en contact, s'inquiètent eux aussi de la situation. Ils n'y voient malheureusement pas plus clair que moi dans le drame qui se joue au cœur de l'Afrique, et qui va embraser la zone. Je suis prêt à aller plus loin au service du Rwanda lorsque [...] des amis [...] me demandent de monter une nouvelle opération à Moroni [aux Comores]. » Bob DENARD, *Corsaire de la République*, Robert Laffont, Paris, 1998, p. 442.